

# ANALYSE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES LORS DU VOTE EN DEUXIÈME LECTURE SUR LE PRINCIPE DU PROJET DE LOI 39

08 janvier 2021



Mouvement Démocratie Nouvelle  
(514) 883-9594  
[www.democratienouvelle.ca](http://www.democratienouvelle.ca)

*Chaque Voix Compte, une campagne appuyée par :*



Travail d'analyse réalisé par Raphaël Canet (MDN).

## I. CONTEXTE :

Le 8 octobre 2020 s'est tenu à l'Assemblée nationale du Québec le vote en deuxième lecture sur le principe du **Projet de loi établissant un nouveau mode de scrutin (PL39)**. Cela a donné lieu à **4h30 de débats** qui a permis à **11 parlementaires**, issus de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, d'exposer leur point de vue à l'égard du projet de loi.

Rappelons que ce projet de loi a été déposé le 25 septembre 2019, puis complété par une série d'amendements le 5 décembre 2019. 5 jours de consultations particulières et d'auditions publiques devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale ont ensuite été organisées entre le 22 janvier et le 6 février 2020.

Partis politiques	Temps de parole	Vote final
CAQ	20'	POUR (76)
PLQ	180'	CONTRE (28)
QS	50'	POUR (10)
PQ	20'	POUR (9)
Indépendants	0'	POUR (Marie-Victorin) CONTRE (Chomedey)

Nom des intervenantEs	Parti politique	Circonscription	Temps de parole
Sonia LeBel	CAQ	Champlain	20'
Marc Tanguay	PLQ	LaFontaine	60'
Gaétan Barrette	PLQ	La Pinière	20'
Gabriel Nadeau-Dubois	QS	Gouin	40'
Harold LeBel	PQ	Rimouski	20'
Isabelle Melançon	PLQ	Verdun	20'
Christine Labrie	QS	Sherbrooke	10'
Pierre Arcand	PLQ	Mont-Royal–Outremont	20'
David Birnbaum	PLQ	D'Arcy-McGee	20'
Marie-Claude Nichols	PLQ	Vaudreuil	20'
Marwah Rizqy	PLQ	Saint-Laurent	20'

Nous avons par ailleurs procédé à une **analyse de discours**<sup>1</sup> combinant des méthodes **quantitative** (lexicométrie) et **qualitative** (analyse de contenu) afin d'identifier les thèmes privilégiés et les principaux arguments avancés par les différentEs intervenantEs.

---

<sup>1</sup> Cette analyse a été réalisée à l'aide du logiciel d'analyse qualitative de données *NVivo*, qui comprend un module d'analyse lexicométrique.

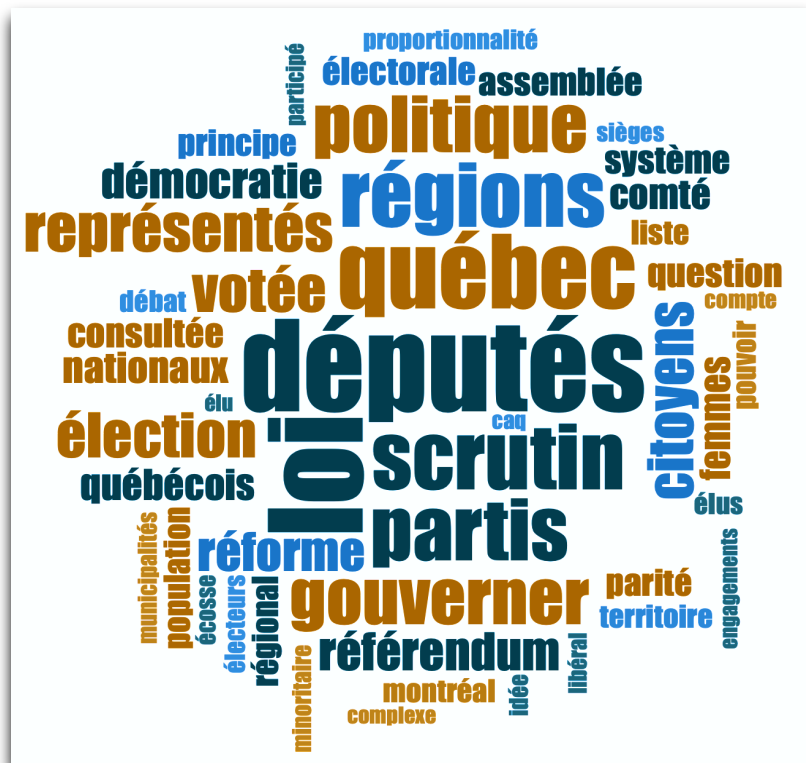
## II. ANALYSE GLOBALE DES DÉBATS :

L'analyse lexicométrique permet de comptabiliser les mots et leurs dérivés qui sont le plus souvent employés dans un texte ou un ensemble de textes, afin d'identifier sa ou ses thématiques centrales.

Ainsi, l'analyse de l'ensemble des discours des députés, traité dans leur globalité permet, que ce soit sous forme de tableaux ou de nuages de mot, de révéler les thèmes centraux qui structurent les différents discours. On peut remarquer que, dans l'ensemble, les **députés** parlent d'eux et de leurs mécanismes de désignation, ce qui est normal puisque c'est l'objet même du projet de loi. Mais nous pouvons aussi identifier plusieurs thématiques (**régions, référendum, femmes/parité**) qui, sans être l'objet central du projet de loi, demeurent des sujets d'importances qui reviennent fréquemment dans les discours.

L'analyse lexicométrique permet donc de révéler quels sont les thèmes privilégiés dans leur globalité par les parlementaires, mais aussi par chacun d'eux spécifiquement. Cela permet de compléter l'analyse qualitative pour mieux saisir les positionnements des uns et des autres.

### Nuage des 50 mots-clés les plus employés :



**Classement des 30 mots-clés les plus utilisés**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	députés	244
2	loi	241
3	Québec	191
4	scrutin	166
5	régions	162
6	partis	155
7	politique	140
8	gouverner	131
9	représentés	111
10	votée	106
11	élection	106
12	citoyens	105
13	réforme	88
14	référendum	85
15	démocratie	78
16	national	65
17	Québécois	65
18	comté	62
19	femmes	61
20	consultée	60
21	question	58
22	circonscriptions	57
23	proportionnelle	57
24	système	56
25	assemblée	56
26	électorale	56
27	parité	53
28	principe	51
29	population	48
30	régional	48

### III. ANALYSE DES INTERVENTIONS :

#### 1. Mme Sonia LeBel - CAQ, députée de Champlain et Ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale

##### Respecter ses engagements

Dès le début de son allocution, la ministre Sonia LeBel a rappelé la marque de commerce du gouvernement : **tenir parole**. Aussi, à ses détracteurs qui voyaient dans la pandémie une occasion d'abandonner le projet de loi 39, la ministre responsable a clairement répondu :

*« malgré la pandémie qui a chamboulé notre calendrier, ma volonté et celle du gouvernement d'aller de l'avant dans cette réforme du mode de scrutin demeure la même. »*

La prochaine étape est donc celle de l'étude détaillée article par article en commission et la ministre a affiché son ouverture à la bonification du projet de loi 39 :

*« Je suis ouverte, naturellement, à bonifier et améliorer le projet de loi n°39, des améliorations qui pourraient permettre d'atteindre notre objectif de proportionnalité, mais d'offrir aussi des institutions plus représentatives, plus démocratiques et plus accessibles. »*

##### Réaffirmer les grands principes qui font l'unanimité

La ministre responsable a rappelé dans son discours les grands principes qui guident sa réforme, les mêmes qui figuraient dans l'entente transpartisane signée en mai 2018 et qui ont obtenu l'appui unanime des députés de l'Assemblée nationale lors du vote d'une motion déposée par le député Jean Lesage le 3 avril 2019.

Il s'agit des six principes suivants : une **meilleure représentation du vote populaire**, l'importance du **lien entre la population et les éluEs**, le respect du **poids politique des régions**, la **stabilité du gouvernement**, un **système accessible** et une **meilleure représentation des femmes**, des **jeunes** et des personnes issues de la **diversité**.

##### Trouver un équilibre

Il ressort cependant clairement dans le discours de la ministre que, tel qu'il fut déposé, le projet de loi 39 est le fruit de la recherche d'un **équilibre**, parfois qualifié de *juste*, d'autres fois de *fragile*, entre les principes de **proportionnalité** et de **stabilité**. Et le modèle **mixte** avec compensation **régionale** qui est proposé révèle très clairement cette position de compromis :

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	scrutin	23
2	loi	22
3	régions	21
4	citoyens	16
5	députés	15
6	proportionnalité	14
7	réforme	14
8	lien	12
9	gouvernement	11
10	national	11
11	partis	11
12	politique	11
13	représentation	11
14	consultations	10
15	Québec	10
16	assemblée	9
17	équilibre	9
18	liste	9
19	vote	9
20	circonscriptions	8
21	compte	7
22	nombre	7
23	Québécois	7
24	système	7
25	objectifs	6
26	principe	6
27	stabilité	6
28	occasion	5
29	parité	5
30	compensation	5

*« Avec le mode de scrutin proposé, nous avons trouvé, je pense, un juste équilibre. D'une part, il constitue une avancée significative vers un système plus proportionnel et, d'autre part, il maintient la possibilité d'élire des gouvernements stables. »*

Il s'agit donc d'arbitrer entre différents intérêts afin d'atteindre l'objectif principal d'« *injecter beaucoup plus de proportionnalité dans notre système actuel* » en donnant plus de poids au vote exprimé par chaque citoyenne et chaque citoyen, sans pour autant, par exemple, réduire le nombre de régions. Il faut, par ailleurs, avoir un nombre de députéEs de liste et de circonscription qui nous permette de cheminer vers plus de proportionnalité sans nuire au lien nécessaire entre les députéEs et la population, ni compromettre la stabilité du gouvernement.

*« ce sont tous des intérêts qui sont importants pour le gouvernement : le nombre de régions, le poids des régions, la proportionnalité, le lien avec le député, la stabilité du gouvernement [...]. Ce sont tous des facteurs qui s'influencent entre eux. »*

La ministre semble voir dans ce « *jeu d'équilibre* » un « **point de friction** », qui est aussi la « **voie de passage pour réussir à faire cette réforme qui est tant attendue** ».

*« mais ce point-là demeure perfectible et je pense qu'on a encore une certaine marge de manœuvre pour respecter tous ces critères-là, tout en ajustant encore notre projet de loi. »*

### **Proposer un cadre de négociation**

Elle dessine alors un **cadre de négociation** au sein duquel pourront se faire les ajustements à venir. S'ils ne portent pas atteinte à la **proportionnalité**, à la représentation des **régions**, ni à la **stabilité** du gouvernement, plusieurs éléments de bonification pourraient être facilement débattus en étude détaillée. La ministre en a d'ailleurs expressément nommé deux dans son discours : la **double candidature** et la **parité**.

*« [Des] modifications sont possibles pour bonifier le projet de loi n° 39, des modifications qui n'ont pas nécessairement d'impact sur la proportionnalité, ou la représentation des régions, ou encore la stabilité du gouvernement, qui sont les trois principaux objectifs et critères qui guident notre action dans ce dossier. La double candidature en est un bon exemple. C'est une mesure qui a été largement demandée lors des consultations particulières et qui serait, donc, de nature à favoriser un large consensus. La question de la parité, également, est un autre exemple. Lors des consultations particulières, cette question a occupé une place plus que prépondérante, et je considère que c'est un enjeu très important dont on devra débattre, là, dans les études article par article à venir ».*

D'autres éléments de bonification qui ont été proposés lors des consultations publiques ont été nommés par la ministre, notamment le **seuil** de votes requis, la **méthode de calcul** utilisée pour la compensation ou encore le **nombre de régions**, sans pour autant donner d'indications claires à savoir si ces éléments figurent à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre de négociation.

## Préserver les régions

La place des régions est très importante dans le discours de la ministre Sonia LeBel. Elle souligne clairement que les **identités régionales** sont fortes au Québec et qu'il convient, avec la réforme du mode de scrutin, de préserver le **lien d'attachement** à la région. Le fait que les **17 régions** administratives du Québec soient préservées dans le projet de loi constitue un argument central de la ministre. Le choix, plus technique, que la compensation se fasse aussi à l'échelle régionale (et non pas nationale) et à partir de listes de candidatEs issus de la région abonde dans le même sens. Cette approche régionaliste est symboliquement réaffirmée dans le rappel explicite que les **Îles-de-la-Madeleine** et **Ungava** seront considérées comme des circonscriptions d'exception dans la nouvelle carte électorale.

*« lorsqu'on regarde le projet de loi n° 39, avec la compensation régionale, les 17 régions, le seuil national, je considère qu'on doit aujourd'hui se réjouir. Il constitue une avancée pour la représentation des intérêts des différentes régions du Québec à l'Assemblée nationale. Il garantit un nombre de sièges minimal à chacune des régions, c'était important pour nous. Il permettra également la fin des chevauchements des frontières de circonscriptions sur plus d'une région administrative, ce qui est une demande de plusieurs MRC dans tout le Québec. Ce sont tous des avantages qui me font dire que le projet de loi n° 39 va nous permettre de mieux représenter nos citoyens, je ne peux pas le répéter assez souvent, quelle que soit la région dont ils proviennent. Ça démontre la recherche, là, de ce fragile équilibre. »*

## L'évidence du Référendum

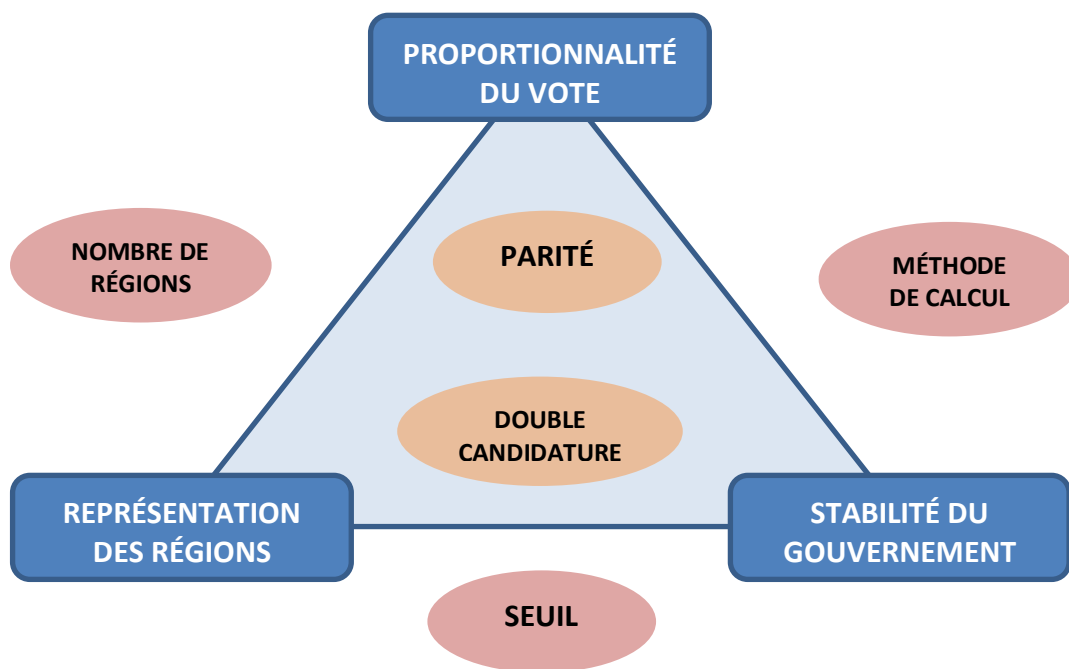
Même si la ministre a reconnu à deux reprises dans son discours que le gouvernement dispose de la légitimité nécessaire pour mettre en œuvre cette réforme, elle considère le recours au référendum comme « *une évidence* » car cette réforme touche les fondements de notre démocratie :

*« il est prévu que le nouveau mode de scrutin soit soumis au référendum et n'entre en vigueur que s'il obtient l'aval d'une majorité des électeurs. De cette manière, ce sont les Québécoises et les Québécois qui auront le dernier mot quant à cette réforme sans précédent dans l'histoire du Québec. Bien que nous ayons toujours considéré avoir la légitimité parlementaire nécessaire pour mettre de l'avant cette réforme, je pense qu'elle est trop importante pour les Québécois, elle a trop d'impacts sur leur démocratie, sur leur vie citoyenne pour qu'on ne leur pose pas la question avec un projet de loi qui est clairement identifié. »*

Quant à l'issue de cette consultation référendaire et l'épée de Damoclès qu'elle place au-dessus de la réforme électorale, la ministre responsable affiche sa confiance et s'en remet au bon jugement de la population, qui saura trancher en toute connaissance de cause :

« Notre objectif est de faire en sorte que les Québécois s'approprient ce nouveau mode de scrutin, le comprennent, l'aiment parce qu'il est fait pour eux, et je suis profondément convaincue qu'ils sauront l'apprécier. Et le fait d'avoir mis une proposition qui est détaillée sur la table et de ne pas demander aux citoyens dans l'abstrait, dans l'absolu : Êtes-vous pour la réforme du mode de scrutin ? je pense que c'est un atout considérable. »

### CADRE DE NÉGOCIATION :



### Nuage des 50 mots-clés les plus employés par S. LeBel :



## 2. M. Marc Tanguay – PLQ, député de LaFontaine

### Un projet de loi qui ne tient pas la route et ne respecte pas les principes

Le député de LaFontaine a clairement indiqué dès le départ que sa formation politique voterait contre le principe, considérant que le projet de loi comporte « *des écueils majeurs* » et trop de « *risques* » dans les modalités de sa mise en œuvre. De plus, le projet de loi ne respecterait pas les principes qui avaient été énoncés dans l'entente transpartisane de mai 2018.

*« L'opposition officielle va voter contre le principe parce que c'est un vote responsable et raisonnable. Et surtout, les six principes étayés dans l'entente de mai [2018] qui ont été repris dans une motion à l'Assemblée nationale votée à l'unanimité, [...] ne sont pas épanouis par le projet de loi, mais sont contredits, sont empêchés par le projet de loi. »*

### Un bouleversement de notre démocratie

S'il est possible de s'entendre sur les grands principes qui guident la réforme, et que le vote unanime de la motion déposée par le député Jean Lesage en avril 2019 en témoigne, il en est tout autrement des modalités de mise en œuvre qui divisent et conduisent à des résistances.

*« les modalités ne sont pas des détails. Les modalités sont des écueils majeurs, des bouleversements de notre démocratie. »*

### Quels sont donc ces écueils que le député de LaFontaine identifie?

1. L'agrandissement des circonscriptions (de plus grands territoires avec plus de population) va entraîner une perte de **proximité** des éluEs, miner le **lien** avec la population et détruire les « communautés naturelles » :

*« Quand vous avez un territoire immense, que vous représentez une population immense, vous ne pouvez pas utiliser ça. »*

2. Le vote proportionnel n'améliore pas le **taux de participation** (exemple de l'Écosse) car le lien d'attachement avec les candidatEs est moins fort :

*« Quand vous faites une proportionnelle, vous votez pour votre député, qui va avoir un immense territoire, que vous allez moins voir, et vous votez les yeux fermés pour un parti politique, sur une liste de candidats et de candidates qui, comme par magie, vont être désignés gagnants par rapport aux votes totaux que le parti aurait eus dans la région. »*

### **Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par M. Tremblay**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	loi	76
2	Québec	74
3	député	63
4	partis	60
5	votée	51
6	comtés	36
7	régional	32
8	gouverner	31
9	principe	30
10	référendum	30
11	Écosse	28
12	représenter	27
13	élection	27
14	ministre	27
15	Montréal	24
16	scrutin	24
17	consultation	22
18	nationaux	19
19	région	18
20	articles	18
21	démocratie	17
22	territoire	16
23	engagements	16
24	population	16
25	Québécois	16
26	citoyens	15
27	divise	15
28	électorale	15
29	parler	15
30	proportionnel	15



3. Le projet de loi entraînera une baisse du **poids politique des régions**, notamment des régions éloignées qui sont en déclin démographique et seront ainsi moins favorisées par un système proportionnel (le nombre de députéEs de compensation octroyés par région étant proportionnel au nombre d'électeur) ;
4. La méthode de calcul de la **compensation régionale** est incompréhensible, en plus d'être une véritable « *fabrique à gouvernements minoritaires* », ce qui nuit à la stabilité gouvernementale en instaurant des « *gouvernements fragiles* » :  
 « *La manière dont le projet de loi n° 39 est écrit et la manière d'imposer ça au Québec, c'est de faire en sorte d'avoir une fabrique de gouvernements minoritaires. [...] À la lumière de la façon de gouverner du premier ministre, comment juge-t-il l'enthousiasme réel du premier ministre à gouverner un gouvernement minoritaire?* »
5. Le **seuil** fixé à 10% au niveau national pour pouvoir accéder à la redistribution des sièges au niveau régional est trop élevé et ne favorisera pas l'émergence de petits partis ;
6. Il n'y a pas consensus sur une **répartition nationale ou régionale** ;
7. Les mesures sur la **parité** sont insuffisantes et il faut dans ce domaine « *une véritable politique contraignante* » :  
 « *on doit travailler maintenant, sortir ça du projet de loi n° 39, l'adopter puis faire en sorte que ce soit des mesures contraignantes, pas juste un document mis sur le site Internet du DGEQ.* »

### **Un gouvernement qui renie ses engagements**

Le député libéral a par ailleurs rappelé les déclarations contradictoires et les nouvelles mesures ajoutées en cours de route, notamment le référendum, pour dénoncer « *le manque de sérieux qui est accordé à ce dossier-là* » par le gouvernement.

Il rappelle tout d'abord que le projet de loi 39 ne respecte pas les trois engagements fondamentaux énoncés dans l'entente pré-électorale de mai 2018, notamment :

1. Que les élections de la 43<sup>ème</sup> législature en octobre 2022 se tiennent selon le nouveau mode de scrutin ;
2. Que cette réforme soit mise en œuvre par une loi votée à l'Assemblée nationale ;
3. Que cette réforme rencontre les six principes figurant dans l'entente (proportionnalité, proximité, poids des régions, stabilité, accessibilité et représentativité).

### **L'imposition du référendum**

Pour appuyer son propos, le député de LaFontaine refait la chronologie des deux dernières années et cite à la fois la ministre LeBel et le Premier ministre.

- Le **26 février 2019**, la ministre LeBel réitérait que « *la réforme du mode de scrutin ne fera pas l'objet d'un référendum* » et respecterait les termes de l'entente de 2018.

- Le **25 septembre 2019**, le projet de loi 39 est déposé à l'Assemblée nationale. Il comprend 227 articles et les deux derniers stipulent qu'un référendum sera organisé pour valider la loi, et que la loi de 1978 sur les consultations populaires ne s'appliquera pas dans ce cas-là. Le Premier ministre déclare à l'occasion : « *C'est plus complexe que ce que je pensais. On avait souhaité une mise en œuvre plus tôt, mais on a sous-estimé l'ampleur de la tâche.* »
- Le **5 décembre 2019**, la ministre LeBel dépose des amendements, soit 163 nouveaux articles, qui viennent expliciter les modalités de mise en œuvre du référendum sur le mode de scrutin prévu le même jour que l'élection générale de 2022. Deux problèmes majeurs sont pointés par le député Marc Tanguay :
  - Organiser un référendum pendant une élection générale contrevient à l'art.15 de la loi de 1978, qui visait à préserver un élément « *fondamental dans notre démocratie* », soit que :

*« vous ne pouvez pas avoir deux campagnes en même temps, parce que vous devez avoir deux administrations en même temps, vous devez avoir un débat clair. Et les gens sont venus nous le dire [...] Ça, c'était quasi-unanimité. [...] Ne faites pas ça en même temps que l'élection, ça ne permettrait pas d'avoir un sain débat démocratique. »*

- L'article 225.8 du projet de loi amendé dispense le Premier ministre, ainsi que tout membre de l'Assemblée nationale ou chef de parti représenté à l'Assemblée, de diriger le camp du Oui.

*« le premier ministre y croit tellement au projet de loi qu'il a mis, à travers les amendements du 5 décembre, il a mis un article 225.8 [...] qui fait en sorte que, lui, il ne présidera pas le camp du Oui à l'élection référendaire. Il ne veut pas présider le camp du Oui. »*

### **Des délais d'exécution impossibles (DGEQ, p.67)**

Enfin, reprenant les arguments avancés par le DGEQ et compte tenu de l'ampleur du projet de loi (près de 400 articles déposés et de nombreux amendements supplémentaires à prévoir), Marc Tanguay suppose que le temps va manquer pour pouvoir rencontrer les échéances fixées. En effet, le DGEQ affirme dans son mémoire que pour être en mesure de tenir le référendum en octobre 2022, le projet de loi n° 39 devra avoir été adopté et sanctionné au plus tard le **1er février 2021**.

*« le projet de loi, les quelque 500 articles, devront avoir été débattus, adoptés, sanctionnés pour le 1er février 2021, sinon, tout ça, ce beau château de cartes là va tomber, puis il n'y en aura pas de référendum. C'est le DGEQ qui est venu le dire. »*

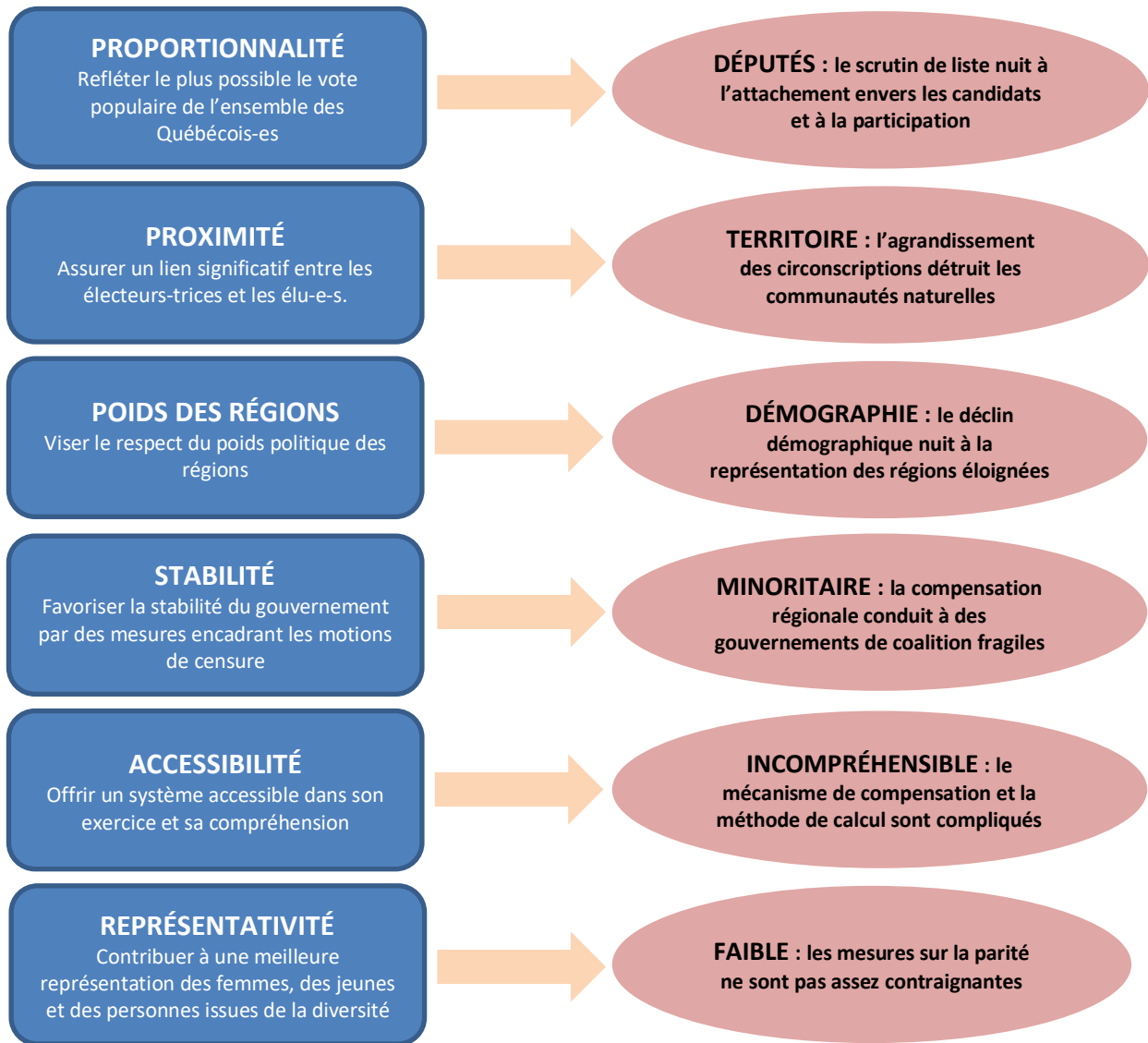
### **Quelles volontés politiques?**

Enfin, le député de LaFontaine soulève deux éléments importants qui doivent être pris en considération dans toute réflexion stratégique pour la suite du processus : le caucus de la CAQ est **divisé** sur cette question et le Parti libéral fera de l'opposition, mais **sans blocage**.

*« La réforme du mode de scrutin divise la CAQ, il y a même des collègues de la CAQ, je n'ai pas le temps de les citer, qui disent finalement que ce n'est pas une priorité, loin de là. »*



**PROJET DE LOI 39 SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN :  
DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE QUI NUISENT AUX PRINCIPES FONDATEURS**



### 3. M. Gaétan Barrette – PLQ, député de La Pinière

Le député de La Pinière débute son intervention en rappelant, comme son collègue de Lafontaine, que le gouvernement de la CAQ n'a pas tenu parole sur ce dossier :

*« Mon collègue, il y a quelques instants, a fait référence à l'entente solennelle, historique de mai 2018. [...] la population a compris que l'élection de 2022 serait de facto sous un nouveau mode de scrutin. C'est ça que la population a compris. C'est-tu ça qu'il arrive, Mme la Présidente ? Non. Alors, quand l'ex-ministre de la Justice nous dit aujourd'hui que la CAQ a tenu parole, bien non, la CAQ n'a pas tenu parole. »*

#### **Un référendum illégitime en pratique**

M. Barrette critique la proposition gouvernementale d'imposer un référendum en même temps que la prochaine élection générale. Cette proposition référendaire est selon lui illégitime, non sur le plan du principe, mais sur celui de sa mise en œuvre :

*« un référendum ne peut pas, à mon sens, être un acte complètement légitime s'il est mis dans un contexte qui ne l'est pas à la base sur le plan politique, sur le plan du geste, sur le plan de sa finalité. [...] qui dit référendum, dit débat préalable. Et les conditions pour un référendum qui aurait une légitimité pleine et entière valent pour le jour du vote, comme pour le chemin préparatoire au vote et ce qui s'appelle une campagne. [...] C'est inévitable que n'importe quel citoyen va se présenter à l'élection en considérant son vote référendaire avec son vote électoral de l'élection provinciale de ce moment-là en 2022. L'un va influencer l'autre. Et la bonne phrase, c'est : l'un va contaminer l'autre. »*

Le député de La Pinière ne voit d'autre explication à cette proposition gouvernementale illégitime dans son application qu'une manœuvre de la part de la CAQ pour faire avorter la réforme sans pour autant en assumer la responsabilité :

*« le gouvernement avait le pouvoir, par sa majorité, de faire la loi et de l'appliquer, élection au nouveau mode de scrutin nonobstant qu'on soit d'accord ou non. Il avait ce pouvoir-là. Non. Il a décidé, lui, unilatéralement, de faire un référendum et, tout aussi unilatéralement, de déterminer la date du référendum le jour de l'élection. Ça, si ce n'est pas fait pour le perdre, le référendum, je ne sais pas ce que c'est. »*

#### **Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par G. Barrette**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	référendum	19
2	élection	14
3	loi	12
4	scrutin	12
5	légitime	10
6	parti	10
7	population	9
8	influence	8
9	justice	8
10	vote	8
11	citoyen	7
12	gouvernement	7
13	députés	6
14	réforme	5
15	2022	4
16	CAQ	4
17	débat	4
18	Québécois	4
19	chance	3
20	accord	3
21	améliorer	3
22	défaveur	3
23	plan	3
24	pouvoir	3
25	question	3
26	seuil	3
27	battu	2
28	consultatif	2
29	critiquer	2
30	débattre	2



#### 4. M. Gabriel Nadeau-Dubois, QS – Député de Gouin

##### Un enthousiasme prudent

Le député de Gouin a commencé son intervention en réaffirmant l'appui de sa formation politique à la réforme du mode de scrutin au Québec. Notre système majoritaire actuel trahit « *ce principe fondamental que chaque voix de chaque individu doit avoir le même poids* » et doit être changé. Il appelle le gouvernement à passer à l'action et à saisir l'opportunité historique qui se présente à nous. Sans naïveté cependant, il souligne que la bataille n'est pas gagnée et qu'il va falloir poursuivre le travail lors de l'étude détaillée :

*« Je vous mentirais si je disais que c'est un enthousiasme débordant qui nous habite. Je dirais que c'est un enthousiasme prudent, prudent parce que ce projet de loi là, bien qu'on en appuie l'intention première, est un projet de loi sur lequel nous avons l'intention de travailler avec beaucoup d'énergie en étude détaillée, parce qu'il comporte des lacunes importantes. »*

##### Une longue conversation démocratique

Le député de Gouin rappelle les différents moments historiques qui font que depuis plus d'un siècle au Québec, on débat de la réforme du mode de scrutin. Il énumère ainsi la « *très longue cascade de consultations* » qui furent menées depuis les années 1970 (commissions parlementaires, commission spéciale, États généraux, consultations particulières, consultations publiques, tournée régionale, livre vert, rapport, avant-projet de loi, projet de loi, etc.).

*« Et cette longue cascade de consultations populaires culmine, le 9 mai 2018, sur une signature d'une entente, où quatre des cinq principales formations politiques au Québec s'entendent sur un principe élémentaire, fondamental, c'est-à-dire, il faut réformer le mode de scrutin pour y introduire des composantes de proportionnalité. »*

##### Un référendum imposé qui fait douter des convictions du Premier ministre

Or, malgré ces nombreuses consultations et plusieurs déclarations publiques documentées, Gabriel Nadeau-Dubois déplore que le gouvernement ait décidé de « *faire marche arrière sur une partie de la promesse électorale* » en imposant une consultation référendaire pour entériner la réforme qu'il propose.

**Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par G. Nadeau-Dubois**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	scrutin	73
2	politique	62
3	Québec	45
4	régions	44
5	réforme	38
6	loi	30
7	représentée	27
8	partis	22
9	démocratique	21
10	gouverner	20
11	décisions	17
12	nationalistes	17
13	formation	15
14	Québécois	15
15	élections	15
16	pays	14
17	idée	14
18	question	14
19	député	13
20	voté	13
21	consultations	13
22	assemblée	13
23	capacité	12
24	seuil	12
25	référendum	11
26	citoyennes	11
27	électorale	11
28	système	11
29	pouvoir	11
30	avenir	10

Ce « *changement de position radical* » a certes déçu les partisans de la réforme, mais il a aussi semé le doute sur les intentions réelles du Premier ministre et de son gouvernement.

*« Ça a été vécu comme une énorme déception par les gens qui militent en faveur de la réforme du mode de scrutin au Québec, que cette décision de promulguer un référendum, parce qu'historiquement cette idée de référendum, généralement, a été utilisée par les adversaires de la réforme du mode de scrutin. »*

*« Est-ce la prise du pouvoir qui a assoupli les convictions du premier ministre en matière de réforme du mode de scrutin ? C'est la question qui se pose, puis beaucoup de gens pensent que oui. Puis à partir du moment où on bénéficie d'un mandat majoritaire qui nous est donné par un certain système électoral, ça nous rend naturellement réticent à transformer ce système électoral. »*

Car, comme le rappelle le député de Gouin, il n'est pas nécessaire de recourir au référendum pour réformer notre mode de scrutin. Nous avons déjà pris beaucoup de décisions collectivement, très engageantes, sans recourir au référendum (nationalisation de l'hydroélectricité, adoption de la Charte de la langue française, déconfessionnalisation des écoles, aide médicale à mourir, etc.) parce qu'un consensus se manifestait au sein de la population sur ces enjeux. Et, c'est le cas avec la réforme du mode de scrutin au Québec.

*« il y a plein de décisions qu'on pourrait nommer au fil des ans, des décisions déterminantes pour ce qui est le Québec d'aujourd'hui puis qu'on a mises de l'avant, des choix qu'on a faits collectivement, que les gouvernements ont faits sans prendre le détour du référendum parce qu'il y avait un consensus social et politique assez fort pour aller de l'avant. Et, s'il y a bien un consensus social sur un enjeu au Québec, c'est bien celui de la réforme du mode de scrutin. »*

*« Ceci étant dit, le gouvernement a néanmoins pris la décision d'aller de l'avant avec le référendum. Qu'est-ce qu'on fait maintenant avec le reste du projet de loi? »*

### **Ce qu'il faut améliorer dans le projet de loi 39**

Gabriel Nadeau-Dubois s'est ensuite penché sur les différents éléments qui sont discutables, selon sa formation politique, dans la mouture actuelle du projet de loi et qui devront être améliorés durant la suite du processus.

Sur la question de la **parité**, il déplore que le projet de loi 39 contienne des « *souhaits de parité* » plutôt que de véritables mesures structurelles qui soient réellement contraignantes.

*« Dans la plupart des pays dans le monde où il y a des modes de scrutin proportionnel, on met en place des mesures de représentation des femmes beaucoup plus importantes, qui vont beaucoup plus loin, par exemple en obligeant les formations politiques à avoir la parité sur leur liste de candidats et de candidates. Dans d'autres pays, on module le financement électoral selon la capacité des partis à atteindre des cibles de parité. »*



Sur la question du **seuil** d'admissibilité au mécanisme de compensation régionale fixé à 10% dans le projet de loi, il le juge trop élevé et invite le gouvernement à revenir à des taux plus « raisonnables », voire « beaucoup plus démocratiques ». C'est une question essentielle pour sa formation politique.

*« il y a un seul pays dans le monde où un tel seuil est appliqué, c'est la Turquie, pas exactement une démocratie à laquelle on aime se comparer. Et, quand on regarde quelles sont les réelles pratiques dans les pays où il y a des modes de scrutin à dimension proportionnelle, on parle de seuils qui sont généralement autour de 5% ou inférieurs à 5%. [...] Il va absolument falloir que, sur cette question-là spécifique, le gouvernement fasse un compromis, et, pour nous, c'est absolument essentiel. »*

Sur la question de la **prime aux vainqueurs**, Gabriel Nadeau-Dubois y voit « une petite entourloupe assez ingénieuse » qui vient altérer le caractère proportionnel du mode de scrutin proposé et apparaît trop clairement comme une mesure technique partisane.

*« C'est dur de ne pas y voir une mesure de compromis, à l'interne de la Coalition avenir Québec, pour peut-être ménager certaines sensibilités ou, en tout cas, rassurer certains députés qui craignent qu'un changement du mode de scrutin ait une influence sur les résultats de la prochaine élection. »*

Sur la question des **régions**, le député de Gouin a pris le temps de bien développer son analyse car il y voit « l'argument qui est utilisé par beaucoup des adversaires à la réforme du mode de scrutin pour décrédibiliser ce projet ». L'argument fonctionne, selon lui, car il rejoint les « craintes légitimes des citoyens et des citoyennes du Québec qui habitent en dehors des grands centres de voir leur poids politique diminuer ». Ce qui est faux selon M. Nadeau-Dubois, pour deux raisons essentiellement :

1. La première, c'est que le mode de scrutin actuel « nuit à l'expression du pluralisme politique à l'intérieur des régions » en permettant l'apparition de monopoles régionaux, c'est-à-dire des situations où un seul parti remporte l'ensemble des circonscriptions dans une région administrative (comme c'est actuellement le cas pour la CAQ dans les Laurentides, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie ; pour le PQ dans Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord ou pour le PLQ dans l'Ouest de Montréal). La réforme du mode de scrutin va donc contribuer à améliorer la « représentativité des régions ».

*« Le mode de scrutin actuel peint les régions d'une seule couleur, et ça a des conséquences sur la capacité de ces régions-là de s'exprimer politiquement puis d'avoir des débats à l'intérieur d'elles-mêmes, parce que ça, c'est aussi un enjeu. »*

*« [Dans la région des Laurentides, représentée à 100% par la CAQ] s'il y en a qui ont voté pour le Parti québécois, tant mieux, mais pourquoi c'est un député de l'Est du Québec qui parle en leur nom ? S'il y en a qui ont voté pour les libéraux, pourquoi c'est un député de Montréal qui parle en leur nom ? Puis, s'ils ont voté pour Québec solidaire, pourquoi c'est un député d'une autre des régions qui parle en leur nom ? »*

*« notre mode de scrutin actuel, uninominal majoritaire à un tour, il enferme les régions du Québec dans une mono représentation structurelle qui fait qu'il y a plein d'électeurs des régions qui n'ont pas de voix au niveau politique, qui n'ont pas de voix au niveau politique parce que le mode uninominal majoritaire à un tour donne [...] systématiquement des résultats monolithiques, quand on les prend région par région, à un seul parti. »*

2. La seconde, c'est qu'avec le système actuel, lorsqu'on révisé la carte électorale, les régions qui sont en déclin démographique risquent de perdre des sièges de députés. En réformant le mode de scrutin et en attribuant un nombre fixe de sièges régionaux, on vient au contraire *« verrouiller le poids politique de certaines régions »*. De plus, comme le note le député, la seule région qui va perdre des sièges avec la réforme, c'est Montréal. Il y a donc, avec la réforme, une sorte de rééquilibrage à l'avantage des régions du Québec.

*« il y a des régions en ce moment, quand on révisé la carte électorale, qui sont en voie de perdre des circonscriptions. À partir du moment où on met des sièges de région, des sièges de compensation régionale et qu'on les verrouille dans le mode de scrutin, ça crée un seuil en bas duquel on ne peut pas descendre et ça garantit un poids politique à bien des régions qui, dans le mode de scrutin actuel, voient leur poids politique diminuer. Donc, loin d'être une menace au poids politique des régions au Québec, cette réforme du mode de scrutin représente une garantie que certaines régions ne perdront par davantage de poids. »*

### **Une menace contre le pouvoir francophone?**

Finalement, M. Nadeau-Dubois a conclu son intervention en revenant sur la thèse circulant dans les milieux nationalistes selon laquelle la réforme proposée constituerait *« une menace à l'égard du pouvoir francophone »*.

*« Ce qu'on croit comprendre dans cette thèse de la dilution du pouvoir francophone, c'est qu'une réforme du mode de scrutin produirait [...] une fragmentation du pouvoir politique, et que, donc, ça va générer ce qu'eux appellent des gouvernements faibles, et que ça va rendre difficile l'accomplissement de gestes collectifs décisifs et importants, ça va rendre le Parlement incapable de prendre des décisions. »*

Selon le député de Gouin, outre le fait que cette thèse *« ne repose sur aucune démonstration factuelle rigoureuse »*, elle constitue *« une inversion fondamentale de la logique démocratique »*.

*« que dans notre échelle de valeurs, on mette au-dessus de la légitimité démocratique puis de l'expression fidèle de la volonté populaire une simple capacité de gouvernance efficace, pour moi, c'est une distorsion majeure de ce qu'est l'idéal démocratique. »*

*« Qu'est-ce que c'est, la démocratie [représentative]? [...] Est-ce que c'est un système politique qui doit avoir comme objectif de représenter le plus fidèlement possible les choix politiques des citoyens et des citoyennes ou est-ce que la démocratie représentative, c'est un système qui doit avoir comme objectif de constituer, de mettre sur pied une majorité claire qui gouverne? »*

Cette thèse révèle donc une conception de la démocratie où la « *capacité de gouverner* » l'emporte sur la « *légitimité démocratique* ». Elle révèle aussi une conception unitaire et homogène de la nation québécoise.

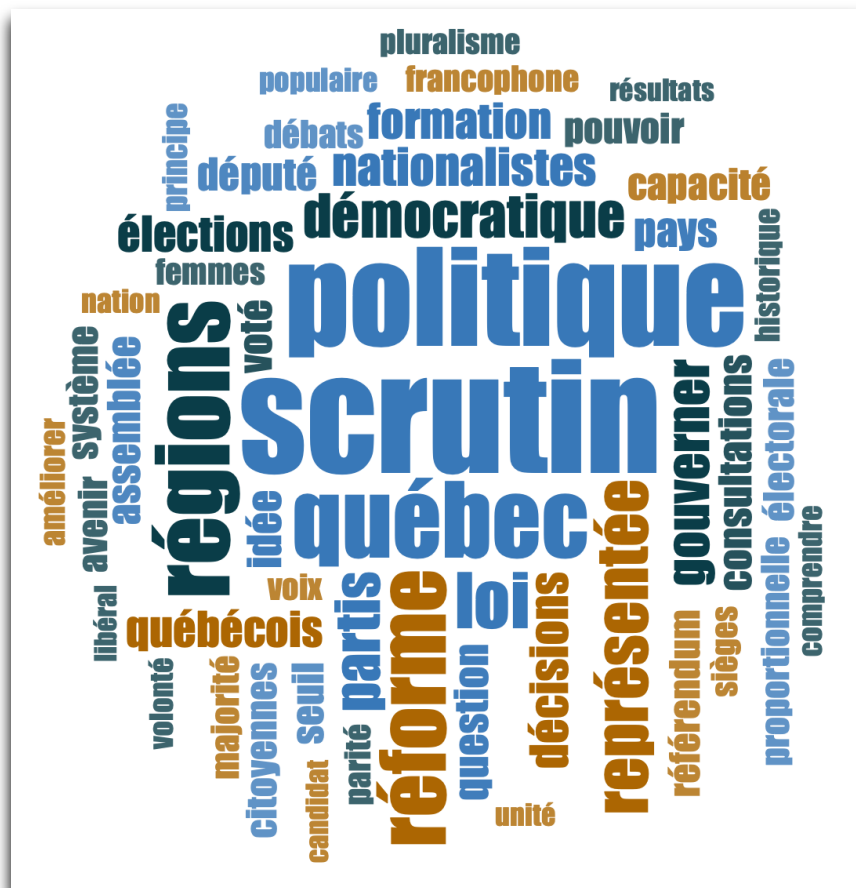
*« C'est ça, l'argument qui est sous-jacent à la thèse de la dilution du pouvoir francophone par la réforme du mode de scrutin. C'est l'idée selon laquelle le pluralisme politique menace l'unité de la nation. »*

Finalement, en ce qui concerne le lien implicite que cette thèse établit entre majorité parlementaire, gouvernement fort et stabilité, là encore, M. Nadeau-Dubois invoque les faits pour l'invalider.

*« sur une base factuelle, c'est un argument qui est contredit par les faits. Ça ne produit pas des gouvernements instables. Ce que ça produit, c'est des gouvernements de collaboration, de coalition. Et ça, il y en a, je peux comprendre, qui ne veulent pas ça, mais ce n'est pas la même chose que de l'instabilité. »*

*« quand on regarde ce qui se passe à travers le monde, on se rend compte que les pays qui ont des modes de scrutin où il y a une composante de proportionnalité, ont en moyenne moins d'élections, ils ont des élections moins fréquentes que les pays avec des modes de scrutin uninominaux majoritaires à un tour comme le nôtre. »*

#### Nuage des 50 mots-clés les plus employés par G. Nadeau-Dubois :



## 5. M. Harold LeBel, PQ – Député de Rimouski

Cohérent avec l'engagement pré-électoral pris par sa formation politique en mai 2018, Harold LeBel a clairement signifié l'appui du PQ au principe de la réforme du mode de scrutin. Il en a profité pour souligner au passage qu'il était confiant dans la capacité des Québécoises et des Québécois à « *changer leur culture politique* », et surtout conscient de l'intérêt de la population à voir les partis politiques collaborer davantage.

*« les gens aiment aussi quand on travaille ensemble. Quand on réussit à faire des affaires transpartisanes, les gens adorent ça, parce qu'on réussit à faire avancer des choses, à faire avancer des projets qui viennent les chercher. »*

Certes, plusieurs enjeux devront être clarifiés lors de l'étude détaillée du projet de loi 39, notamment en ce qui concerne la « *proximité des députés avec leurs citoyens* » ou encore la « *protection du poids politique des régions* », mais il demeure confiant : « *travaillons ensemble pour y arriver* ».

### **Festina lente**

Rappelant l'entente transpartisane signée en 2018 et les engagements qui ont alors été pris, il déplore que le gouvernement « *se presse lentement, pas trop vite* » et étire les délais pour finalement ne pas respecter les engagements, notamment de voter en 2022 selon le nouveau mode de scrutin.

*« Soyons sincères, nous avons connu un leader parlementaire du gouvernement beaucoup plus pressé de faire avancer d'autres projets de loi malgré la pandémie de COVID-19. Beaucoup de temps a été perdu, et nous demeurons convaincus qu'il était possible de travailler à ce que la prochaine élection soit sous le nouveau mode de scrutin. »*

### **Un référendum plus tôt que tard**

En ce qui concerne la proposition gouvernementale de tenir un référendum pour valider la réforme en même temps que les prochaines élections générales, Harold LeBel « *ne pense pas que ce soit la bonne façon, et pourtant c'est ce qu'on a devant nous* ».

*« Idéalement, le gouvernement se serait senti assez solide pour ne pas tenir ce référendum. Mais maintenant qu'il a décidé, nous pensons qu'un tel référendum devrait se tenir avant les prochaines élections, pour une plus grande clarté du débat. »*

### **Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par H. LeBel**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	députés	33
2	partis	28
3	loi	16
4	régions	16
5	sièges	14
6	élections	13
7	politique	12
8	Québec	11
9	citoyens	11
10	circonscriptions	10
11	scrutin	10
12	proportionnalité	9
13	Québécois	9
14	référendum	9
15	gouvernement	8
16	démocratique	7
17	proportionnelle	7
18	consultations	6
19	représentativité	6
20	accès	5
21	comté	5
22	Lévesque	5
23	liste	5
24	représentative	5
25	votes	5
26	candidats	4
27	compte	4
28	engagement	4
29	électorales	4
30	femmes	4

*« il est clair, pour nous, que la volonté du gouvernement a toujours été d'éviter que les prochaines élections se tiennent sous un nouveau mode de scrutin, en repoussant toujours ces éléments-là. Nous déplorons ces délais, mais le maître de l'agenda, c'est toujours le gouvernement. »*

### **Conserver les 17 régions et ajouter quelques députés**

Le député de Rimouski s'affiche satisfait du choix de maintenir les 17 régions administratives du Québec comme territoires électoraux pour octroyer les sièges de compensation. Il considère cependant que pour permettre en plus grande proportionnalité du nouveau système, plutôt que de réduire le nombre de régions, il serait judicieux d'explorer l'idée d'ajouter de nouveaux députés, notamment dans les régions les plus étendues.

*« Est-ce qu'on ne pourrait pas, pour s'assurer que les citoyens aient accès à leurs députés, puis en gardant notre volonté d'avoir une proportionnelle, rajouter un député? Moi, je pense que c'est faisable. Avec quatre ou cinq nouveaux députés, on pourrait réussir à trouver cet équilibre. »*

Car dans le nécessaire exercice de redécoupage de la carte électorale que suppose l'instauration du nouveau mode de scrutin, l'agrandissement des territoires électoraux ne doit pas nuire à la relation de proximité entre les députés et la population, ni à leur travail.

*« À quoi bon avoir une plus grande représentativité de la diversité politique si je ne suis pas en mesure d'approcher mon député pour lui faire part de mes problèmes à régler et mes besoins d'avoir de l'aide? »*

*« j'imagine avec 80 circonscriptions beaucoup plus grandes, il faudra s'assurer que les députés aient ce qu'il faut pour travailler, le personnel qu'il faut. »*

### **Sur les principes et quelques modalités**

M. LeBel souscrit aux vertus d'un mode de scrutin plus représentatif des intentions des électeurs grâce à la **proportionnalité** qui permet de limiter les effets pervers d'une trop grande distorsion.

*« Cette grande disproportion peut expliquer un certain cynisme de la population et une perte de confiance envers la représentativité de cette Assemblée aux yeux des citoyens. Réduire cette distorsion entre les suffrages exprimés et le nombre de sièges pourra contribuer à améliorer la confiance des citoyens et leur sentiment d'être représentés à l'Assemblée et se traduire par un meilleur taux de participation aux élections. »*

Le député de Rimouski souligne par ailleurs « qu'un **seuil** de 10 % est beaucoup trop élevé » et qu'au printemps 2019, « les discussions portaient sur 5 % ».

Pour ce qui est de « la méthode CAQ » qui offre une **prime au vainqueur** pour attribuer les sièges de compensation, il adhère aux critiques maintes fois exprimées tout en se questionnant sur l'objectif de la démarche.

*« Nous comprenons mal l'idée d'avoir un système proportionnel si c'est pour en faire le système le moins proportionnel du monde. »*

Enfin, sur la question de la **parité**, rappelant qu'elle constitue « *une valeur fondamentale au Parti québécois* » et que son parti a inscrit dans ses statuts le respect de ce principe dans la composition de ses listes de candidatures aux investitures, il semble suggérer que les mesures non contraignantes proposées par le projet de loi 39 sont suffisantes.

« *Les partis devront communiquer au DGEQ leurs objectifs en matière de parité et leur plan pour les atteindre. Ils vivront alors avec les conséquences électorales de ne pas atteindre leurs objectifs.* »

« *Laissons la population juger de nos efforts pour y arriver.* »

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par H. LeBel :



## 6. Mme Isabelle Mélançon, PLQ – députée de Verdun

Au-delà des critiques d'ordre général à l'égard du PL 39, la députée de Verdun s'est surtout concentrée sur la question de la **parité**, en critiquant le peu d'audace du texte en la matière, ainsi que la faiblesse de l'article 73, le seul qui traite du sujet dans l'actuel projet de loi.

*« On parle de mesures timides dans bien des cas. Si j'avais un titre à donner au projet de loi pour la parité, je pense vraiment qu'on a manqué l'objectif. On est passés à côté complètement. »*

*« Ça prend plus d'audace, il faut arrêter d'y aller avec des vœux pieux. »*

De plus, pour Isabelle Mélançon, l'enjeu de la parité est trop important pour être lié à la question de la réforme du mode de scrutin. Il devrait plutôt être abordé séparément.

*« mon grand malaise, c'est de voir qu'on met, à l'intérieur d'un projet de loi comme celui-là, la parité en jeu. [...] Ça ne devrait pas être dans un projet de loi comme ça. Ça devrait être traité autrement, sur le côté, parce qu'on n'est même pas sûrs, dans le contenu, là, d'être d'accord avec ça. Puis on va s'en aller, puis ça va être soumis à un référendum, puis peut-être qu'en référendum, là, ça va être rejeté. Ça veut dire que les Québécois puis les Québécoises qui vont voter vont rejeter la parité? »*

*« Moi, je pense que la parité, ça doit être traité à l'extérieur d'un projet de loi comme celui-là, c'est trop important. Ce n'est pas vrai qu'on aurait accepté de traiter de, par exemple, la Charte des droits et libertés dans un référendum. »*

### Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par I. Mélançon

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	femmes	31
2	loi	18
3	député	13
4	parité	11
5	Québec	8
6	féminins	8
7	élues	7
8	hommes	7
9	gouvernement	7
10	élection	6
11	parti	6
12	politique	6
13	assemblée	6
14	nationale	5
15	modèles	5
16	comté	4
17	fragile	4
18	manque	4
19	objectifs	4
20	pouvoir	4
21	représentation	4
22	scrutin	4
23	démocratie	3
24	idée	3
25	jeunes	3
26	Québécois	3
27	simple	3
28	administration	3
29	articles	3
30	chance	3

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par I. Mélançon :





## 7. Mme Christine Labrie, QS – députée de Sherbrooke

D'entrée de jeu, la députée QS de Sherbrooke rappelle l'intérêt de sa formation politique pour le projet de loi 39.

*« On avait hâte que ce projet-là revienne à l'ordre du jour. Il a été déposé il y a très longtemps. On voudrait qu'il progresse plus rapidement que ça, donc je me réjouis de voir qu'on passe à l'adoption de principe en ce moment. »*

### **Un bon projet de loi pour les régions**

Le premier argument développé par cette députée de la région Estrie est que le projet de loi 39, malgré ce que certains peuvent en dire, est bon pour la représentation des régions puisqu'il augmente le **nombre d'élus régionaux** au détriment de ceux issus de Montréal.

*« Il s'est dit toutes sortes de choses, notamment que le projet de loi allait peut-être diminuer le poids des régions. Et pourtant c'est assez particulier parce que, bon, d'abord, les régions ont déjà plus d'élus par nombre d'électeurs que les circonscriptions des grandes villes, et en plus le mode de scrutin qui est proposé va accentuer la surreprésentation des régions rurales et des régions qui sont éloignées. [...] Dans le projet de loi n° 39, Montréal perd trois députés et trois régions en gagnent un, soit le Centre-du-Québec, la Mauricie et l'Outaouais. Donc, définitivement, c'est difficile d'argumenter pour dire que ce projet de loi là va nuire à la représentation des régions. »*

Par ailleurs, en permettant une plus grande diversité politique, le projet de loi permet d'en finir avec les **monopoles régionaux** (un seul parti qui remporte toutes les circonscriptions de la région) et donne ainsi aux citoyens accès à une plus grande variété d'élus sur le plan des valeurs et des opinions politiques.

*« je suis dans une région où il y a deux partis qui sont représentés, et on reçoit énormément de demandes de gens qui ne sont pas de ma circonscription, mais qui sont dans la région, et qui parfois, après s'être adressés après un autre bureau de circonscription, ou même sans l'avoir fait, simplement parce qu'ils estiment avoir plus d'affinités avec moi, s'adressent à mon bureau de circonscription. Puis je suis certaine qu'il se passe la même chose dans les autres bureaux de circonscription de mes collègues de la région de l'Estrie.»*

### **Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par C. Labrie**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	régions	27
2	partis	18
3	députés	16
4	citoyens	15
5	politiques	14
6	représentation	14
7	loi	13
8	parité	13
9	assemblée	9
10	circonscription	9
11	liste	9
12	scrutin	8
13	accès	7
14	formation	7
15	pays	7
16	femmes	6
17	nationale	6
18	sens	6
19	candidatures	5
20	élu	5
21	élus	5
22	financement	5
23	occasion	5
24	pouvoir	5
25	publics	5
26	question	5
27	réforme	5
28	avantage	4
29	bureau	4
30	paritaire	4

*« je pense qu'il y a un avantage pour les citoyens d'avoir accès à plusieurs députés dans la même région, notamment parce qu'il y a cette question-là des affinités sur le plan des valeurs, mais il y a aussi la question que les députés ne travaillent pas de la même manière s'ils sont dans l'opposition ou s'ils sont au gouvernement, ils n'ont pas accès aux mêmes moyens, nécessairement. Donc, ça vient offrir un éventail de moyens qui va être plus complet pour les citoyens d'avoir accès à des députés qui représentent plusieurs formations politiques. »*

### **Deux catégories de députéEs pour dépasser la partisanerie et favoriser la collaboration**

Christine Labrie souligne ensuite l'avantage de disposer de deux catégories de députéEs, de circonscription et de région, afin de dépasser la partisanerie et surtout de favoriser le travail en collaboration afin de traiter des dossiers locaux ou régionaux. Cette nouvelle donne, non seulement ne porte pas atteinte à la **légitimité** d'aucun des types de député, mais permet surtout de rendre un meilleur service à la population, et c'est cet ultime critère qui devrait prévaloir.

*« D'avoir des députés de liste, là, qui viendraient ajuster un peu le résultat de ce qui est exprimé lors des élections, c'est un avantage. Ça encourage aussi le travail transpartisan parce que, nous, quand on a des collègues qui sont d'une autre formation politique dans la région, c'est clair qu'on va avoir des dossiers locaux, régionaux, municipaux, dans mon cas, qui vont toucher plusieurs circonscriptions, et donc on va travailler ensemble. »*

*« quand on a l'occasion de travailler sur des dossiers locaux avec des députés de plusieurs formations politiques, bien, ça nous permet de tisser des liens, de briser un peu cette partisanerie-là, puis je pense que c'est au bénéfice des citoyens de pouvoir faire ça. »*

### **Cheminer vers une assemblée paritaire**

Finalement, la députée de Sherbrooke aborde la question de la parité. Certes, comme la plupart des intervenantEs, elle déplore le manque de mesures plus **contraignantes** pour favoriser la parité. D'ailleurs, elle profite de l'occasion pour énumérer quelques mesures concrètes mises de l'avant par sa formation politique.

*« à Québec solidaire, ce qu'on propose, [...] c'est d'obliger les partis à présenter des listes régionales paritaires, donc, qu'ils alternent les candidatures entre les hommes et les femmes sur leurs listes et qu'au moins la moitié des listes régionales devraient commencer par des candidatures féminines. »*

*« sur le plan des candidatures dans les circonscriptions, on propose aussi de rehausser le financement public des partis qui respectent une cible de 45 % de candidatures féminines et que les partis qui ne s'y conforment pas, à cette cible-là, voient leur financement public amputé aussi. »*

Ces mesures visant à favoriser la parité devraient d'ailleurs être en vigueur dès la prochaine élection, *« sans nécessairement être lié à un référendum comme le reste des mesures de réforme du mode de scrutin »*.

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par C. Labrie :



## 8. M. Pierre Arcand, PLQ – député de Mont-Royal-Outremont

Manifestant son peu d'enthousiasme à l'égard du projet de loi 39, le député libéral d'Outremont a souligné un certain nombre de questions (seuil de 10%, prime aux vainqueurs régionaux, délimitation et nombre de régions, complexité du nouveau mode de scrutin proposé). Il a aussi critiqué l'**instabilité gouvernementale** qu'un tel mode de scrutin occasionnerait en engendrant des « gouvernements minoritaires à répétition ».

*« tu vas te retrouver dans un Parlement où tu risques d'avoir Québec solidaire qui va avoir la balance du pouvoir ou qui va avoir un potentiel de bloquer, d'une certaine façon, le Parlement. »*

*« un gouvernement minoritaire, ça ne peut pas durer très longtemps. »*

Il a, par ailleurs, insisté sur la confusion entourant les **deux types de députés** :

*« la confusion dans la tête de l'électeur entre ce qu'on appelle le député de liste et le député qui est élu sur les 80. Moi, je me mets dans la peau de l'électeur. Premièrement, pour aller voter, là, ça va être un peu plus compliqué. Il va devoir y avoir des explications importantes qui vont devoir être données. Puis, en plus de ça, ça va être quoi le rôle des deux? »*

*« Le rôle des députés, pour moi, il est fondamental. Il va y avoir deux types de députés. [...] les gens vont se demander : Est-ce que je vais voir le député de liste ou je vais voir le député qui a été élu? Ça va être pas simple comme situation pour l'électeur. »*

*« Et donc je pense qu'à partir du moment où ils vont se retrouver avec un député de liste, un député de région, je pense qu'ils vont vraiment se poser la question, encore une fois : Bien, qui, véritablement, va me représenter? »*

Enfin, sur l'**échancier** ainsi que la question du **référendum**, Pierre Arcand reprend l'essentiel des arguments avancés par sa formation politique.

*« il faut que le projet de loi soit adopté le 1er février, je pense que le temps commence très sérieusement, à ce stade-ci, à nous manquer. »*

*« notre formation politique considère que la tenue d'un référendum en même temps qu'une élection, comme celle qu'il va y avoir en 2022, nous apparaît, en tout cas, un chamboulement de la démocratie, c'est-à-dire que je pense que c'est très grave. »*

**Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par P. Arcand**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	député	29
2	gouvernement	20
3	loi	20
4	proportionnelle	16
5	partis	16
6	Québec	10
7	politique	9
8	minoritaire	9
9	électeur	8
10	risque	8
11	discussion	7
12	élection	7
13	représenter	7
14	régions	5
15	rôle	5
16	simple	5
17	système	5
18	votes	5
19	complexe	4
20	compte	4
21	démocratie	4
22	démontre	4
23	discuter	4
24	libéral	4
25	liste	4
26	Outremont	4
27	population	4
28	pouvoir	4
29	question	4
30	Québécois	4

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par P. Arcand :



## 9. M. David Birnbaum, PLQ – député de D’Arcy-McGee

Le député libéral de D’Arcy-McGee affiche son **ambivalence** à l’égard du projet de loi 39, car, s’il reconnaît le caractère fondamental de cette réforme pour notre démocratie, il s’interroge sur le calendrier législatif d’ici 2022, la pédagogie déployée pour clarifier la complexité des enjeux, ainsi que les incidences de cette transformation sur notre gouvernance.

« [permettez-moi] d’être un petit peu ambivalent parce que, pour un sujet si solennel, il me semble qu’il nous faut des assises assez solides. Est-ce que l’échéancier de nos délibérations est compris et réaliste? Est-ce que les enjeux sont vulgarisés et compris de façon claire et transparente? Est-ce que les conséquences sont connues? »

Il aborde aussi la question **des régions**, en soulignant notamment l’enjeu pour l’Île de Montréal, qui est la seule région à perdre des sièges :

« Nous parlons de la place équitable et essentielle de nos régions au Québec, la place des **députés en région** qui ont déjà des territoires énormes à couvrir. On parle de la place équitable de notre grande **métropole de Montréal** qui est quelque part peut-être compromise par les propositions que nous avons devant nous. »

Il traite aussi de la fragilité supposée des gouvernements minoritaires, qu’il lie avec une plus grande propension à l’abstention :

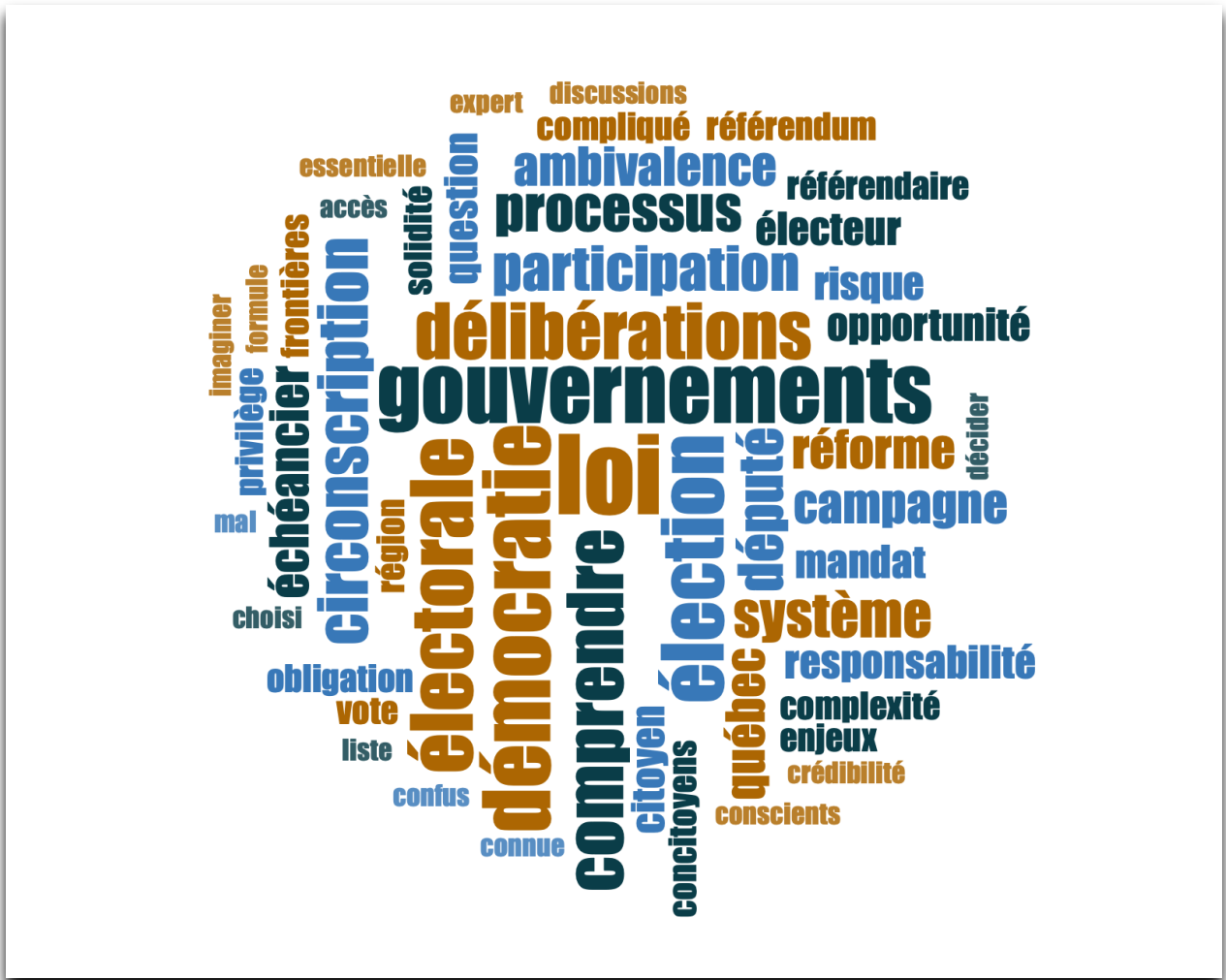
« On parle aussi en quelque part de **crédibilité, de solidité du mandat** qui serait confié aux éventuels gouvernements sous le régime proposé dans ce projet de loi. Et je ne parle pas juste de l’aspect probable d’un plus grand nombre de **gouvernements minoritaires**. Un gouvernement élu de façon minoritaire est quand même dûment élu. Mais le mandat, la solidité du mandat des éventuels gouvernements élus sur un système qui risque d’être très mal compris par le public, qui risque de faire en sorte qu’un problème prédominant dans les démocraties occidentales et aggravé ici, au Québec, il faut le dire, c’est-à-dire le **taux de participation aux élections**. »

Finalement, sur la question du **référendum**, s’il juge la démarche tout à fait légitime, il se questionne fortement sur la pertinence de le tenir en même temps que l’élection générale d’octobre 2022.

« Comment on peut imaginer qu’un référendum coïncidant avec une campagne d’élection peut être une chose fidèle, crédible à défendre? »

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	loi	12
2	gouvernements	10
3	démocratie	10
4	électorale	9
5	élection	9
6	comprendre	8
7	délibérations	8
8	circonscription	7
9	processus	6
10	système	6
11	participation	6
12	député	6
13	ambivalence	5
14	échéancier	5
15	campagne	5
16	Québec	5
17	réforme	5
18	citoyen	4
19	électeur	4
20	opportunité	4
21	risque	4
22	mandat	4
23	question	4
24	responsabilité	4
25	complexité	3
26	compliqué	3
27	concitoyens	3
28	enjeux	3
29	frontières	3
30	référendum	3

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par D. Birnbaum :



## 10. Mme Marie-Claude Nichols, PLQ – députée de Vaudreuil

Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, s'est présentée comme une députée de région relayant les préoccupations du **monde municipal**, notamment de la FQM, à l'égard de la réforme proposée. Elle a manifesté, à plusieurs reprises son inquiétude quant à la perte du **poids politique des régions**.

*« toute proposition de réforme du mode de scrutin ne peut pas s'appuyer uniquement sur le principe de la représentation du vote proportionnel parce que cela ne fera qu'accentuer la perte d'influence des régions, [...] et le sentiment, évidemment, déjà largement répandu à l'extérieur de Montréal et de Québec de ne pas être entendu par nos gouvernements. »*

*« je crois sincèrement que les régions [seront] pénalisées par un tel projet de loi, par une telle réforme. Et j'irais même un peu plus loin, je dirais que je trouve que c'est un manque de considération pour les citoyens qui habitent en région. Je ne vois pas comment ça peut bonifier le travail, bonifier l'accès à leurs députés. Je ne vois pas comment ils pourraient tirer profit de tout ça. »*

*« Le Québec risque de perdre une partie de son identité liée à son territoire et à la façon dont il habite son territoire. »*

Afin d'étayer ses arguments, la députée libérale reprend une à une les **six recommandations formulées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)** dans son mémoire déposé lors des consultations particulières :

### 1. Assurer la pérennité du poids politique des régions :

*« l'évolution de la démographie au Québec [...] montre une baisse lente mais continue de la population dans les régions plus éloignées des grands centres. [...] Donc, malheureusement, force est d'admettre que, malgré les efforts énormes des régions pour lutter contre cette tendance à la baisse, l'adoption de ce projet de loi provoquera, à moyen terme, une baisse réelle du poids politique des régions malgré les précautions prises par le gouvernement. »*

### 2. Clarifier le rôle des députés de région :

*« il existerait désormais deux classes de députés [...] qui apportent probablement ou très certainement beaucoup de confusion auprès de nos citoyens, beaucoup de confusion auprès de notre population. »*

### Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par M-C. Nichols

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	régions	25
2	citoyens	18
3	député	17
4	municipal	15
5	Québec	15
6	territoire	14
7	loi	14
8	MRC	13
9	Vaudreuil	13
10	recommandations	12
11	représente	10
12	Soulanges	10
13	complexe	9
14	CMM	8
15	élus	8
16	gouvernement	8
17	fonctionne	7
18	politique	7
19	système	7
20	population	6
21	savoir	6
22	démocratie	5
23	fédéral	5
24	parlementaire	5
25	provincial	5
26	proximité	5
27	classes	4
28	réforme	4
29	zone rouge	4
30	compétences	4



3. Garantir la proximité députéEs-citoyens :

*« je suis d'avis qu'il faut garder ce lien de proximité là avec notre député. Je pense que, justement, il y a un sentiment, il y a quelque chose qui se développe avec nos citoyens, avec nos députés. Ils nous voient, on est présents pour eux, puis quand ils ont des questions ou une problématique, bien, ils viennent nous voir, c'est important. »*

4. Respecter les limites territoriales des MRC pour tracer les nouvelles circonscriptions :

*« je pense que la délimitation des territoires, ça a toujours été un sujet très, très, très délicat [...] vous le savez à quel point c'est déjà difficile pour les citoyens de s'identifier à une région. Si, en plus, il fallait agrandir ces régions-là et les délimiter autrement, avec un nouveau nom... »*

5. Déposer des listes paritaires pour les candidatures régionales :

*« Je passe vite sur [cette] recommandations qui a été faite par la FQM [...]. Ils sont venus faire des représentations aussi à cet effet-là, auxquelles j'adhère. »*

6. Rendre disponible et accessible toute l'information afin que les citoyens et les citoyennes puissent exercer leur droit de vote en toute connaissance de cause :

*« j'ai tout simplement envie de vous rappeler que ça prend une grande campagne, une grande campagne d'information. Il faut prévoir ça pour expliquer clairement comment ça fonctionne ou comment pourrait fonctionner un mode de scrutin tel que proposé. »*

Nuage des 50 mots-clés les plus employés par M-C. Nichols :



## 11. Mme Marwah Rizqy, PLQ - députée de Saint-Laurent

Se référant au récent ouvrage de Pauline Marois, la députée de St-Laurent a débuté son allocution en vantant les mérites du système actuel qui « a permis l'alternance des gouvernements et l'apparition de nouveaux partis qui ont pu accéder à la direction de l'État », mais surtout qui donne une réelle capacité d'agir, qui permet « d'avoir les coudées franches » pour pouvoir gouverner.

Mme Rizqy s'est ensuite questionnée sur les **deux types de députés** introduits par la réforme, leur mode de désignation, leur rôle et surtout leur lien réel avec la population :

*« un député est rattaché à sa population mais aussi à son territoire. »*

*« Est-ce qu'un député de liste, c'est comme, au fond, des célébrités? Parce que, quand même... C'est comme la ligue des stars, ceux qui ne sont pas attachés à un comté, sont attachés, au fond, au chef. Donc, plus que le chef vous aime, plus il va vous mettre sur la liste? »*

*« je me pose la question : Si jamais, moi, je suis la députée de Saint-Laurent, qui pensez-vous que le citoyen va appeler? Le député de liste qui va toujours à la télévision ou la députée de Saint-Laurent qui est toujours prise à son bureau? »*

*« Est-ce que le député de liste aura le temps de s'occuper de 1,3 million de personnes à l'île de Montréal où il va être trop occupé parce que c'est un député de liste, un député prestigieux? Est-ce que le député de liste aura les mêmes obligations que le député d'un comté? En fait, son bureau va être où? »*

*« Alors, ça, c'est important d'être des députés qui représentent leur population. Parce qu'un député de liste [...] il sera peut-être rattaché à une liste, mais il ne sera pas rattaché à une population puis à un territoire. Il n'aura peut-être pas le même souci qu'un député de comté.»*

**Classement des 30 mots-clés les plus utilisés par M. Rizqy**

Ordre	Champ lexical	Occurrences
1	député	33
2	liste	12
3	comté	11
4	parti	10
5	Québec	9
6	gouverner	8
7	loi	8
8	Montréal	8
9	bureau	7
10	question	7
11	Québécois	7
12	citoyens	7
13	élections	7
14	électorale	7
15	population	6
16	réforme	6
17	ville	6
18	représenter	6
19	rattaché	5
20	jeunes	5
21	unanimité	5
22	voter	5
23	consultation	5
24	référendum	5
25	scrutin	5
26	territoire	5
27	alternance	4
28	participation	4
29	possible	4
30	anglophones	3

Enfin, la députée de St-Laurent aborde la question de la consultation de la population sur cette importante réforme, revient sur les conditions de réalisation du **référendum** et finalement questionne la pertinence, ou non, d'obtenir un consentement unanime des députés de l'Assemblée nationale sur cet enjeu (ce qui imposerait au gouvernement de négocier avec les partis signataires de l'entente transpartisane de 2018, QS et le PQ, mais aussi avec le Parti libéral qui n'a pourtant pas signé cette entente).

« pour faire un référendum, il faut encore respecter la loi sur le référendum. On ne peut pas tenir un référendum en même temps qu'une élection générale. »

« imaginez une question aussi importante, en pleine campagne électorale, où on ne peut même pas nous-mêmes, les députés, en débattre. Pour moi, il m'apparaît ici que ce n'est pas une véritable consultation. Il faudrait que cette consultation se fasse à un moment autre que la campagne électorale. »

« Et c'est aussi important de faire [...] beaucoup de pédagogie, expliquer et vulgariser afin que, lorsque les gens se rendent aux urnes pour voter, ça soit fait en toute connaissance de cause. Parce qu'un consentement doit être vraiment libre et éclairé. Et, pour l'obtenir, encore faut-il comprendre toutes les nuances. »

« Et je vais laisser la question en suspens, je vous invite à réfléchir : Est-ce que c'est un type de projet de loi qui nécessite que nous votions à l'unanimité? Peut-être pas, peut-être que c'est souhaitable. »

**Nuage des 50 mots-clés les plus employés par M. Rizqy :**

